

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLIV

LÉVIS, AOUT 1938

No 8

CASTORLAND

L'existence d'une médaille, d'une pièce de monnaie, d'un simple jeton dans un cabinet de numismatique suffit parfois à rappeler le souvenir d'événements historiques dont la mémoire est perdue depuis longtemps.

C'est ainsi que je recevais du directeur de la monnaie de Paris, il y a quelques semaines, une pièce curieuse, gravée par Davivier, représentant à l'avert la tête de Cybèle, ceinte de lauriers et d'une couronne murale avec l'inscription « *Franco-Americana Colonia* » et en exergue « *Castorland, 1796* » ; au revers Cérès tenant une corne d'abondance au bras droit et un vilebrequin dans la main gauche, debout près d'un érable dont la sève coule dans un bassin posé d'un côté avec une gerbe de blé à ses pieds et un castor couché en exergue, l'inscription rappelant ce vers des Géorgiques : « *Salve magna parens frugum* ».

Mon distingué correspondant me demandait en même temps si je connaissais l'origine de cette médaille et me proposait d'organiser en commun avec son administration et deux grands journaux, l'un canadien l'autre américain, un concours pour en retracer l'histoire qu'il croyait se rattacher peut-être à la Louisiane.

Observons tout d'abord que les emblèmes de cette pièce symbolisent l'agriculture et l'industrie sucrière, bien que l'artiste, peu au courant du débit de la sève d'érable ait cru prudent d'y mettre une *chantepleure* pour en arrêter le gaspillage ; notons ensuite que ces symboles ne peuvent se rapporter à la Louisiane car l'érable et le castor ne s'identifient

qu'avec le Canada et les états septentrionaux de la république voisine. L'histoire qui s'y rattache est peu connue, mais fort intéressante car elle se relie à des événements qui nous justifient de la mettre en lumière. En voici l'origine :

Lorsque s'annoncèrent les jours sanglants de la Révolution française, un groupe de citoyens voulut se préparer un asile en fondant un établissement à l'étranger. La nouvelle république des États-Unis semblait offrir un refuge idéal à cette fin et, le 31 août 1792, Pierre Chassanis, citoyen français, achetait dans ce but de William Constable, citoyen américain, une étendue de 630,000 acres de terrain dans la partie nord-ouest de l'état de New-York, entre la rivière Noire (*Black River*) et le 44 degré de latitude, dans la région où sont aujourd'hui situées les villes de Greig, Brantingham, Lowville, Castorland, Carthage, Great Bend, Black River, et Watertown, comtés de Lewis et Jefferson. Cette vente fut faite au prix de 52,000 louis sterling, par acte passé devant Maître René Lambot, notaire à Paris, et le prix devait en être remis au vendeur sur présentation d'un certificat de validité de titre de la part du consul de France à Philadelphie.

Dès le mois d'octobre suivant, un prospectus offrait à ceux qui voudraient s'y intéresser 600,000 acres de ce terrain répartis en 6000 lots de 100 acres chacun payables à raison de 800 livres françaises (\$152.28) par lot dont 50 acres attribuables immédiatement et 50 autres à l'expiration de sept ans. Les autres 30,000 acres étaient réservés pour y fonder deux villes, pour l'ouverture de chemins, la construction de ponts et l'établissement d'artisans indigents qui ne seraient appelés à payer que douze sous par acre après le délai de sept ans.

La souscription ayant atteint près d'un tiers du capital offert, une réunion de 41 souscripteurs titulaires de 1808 parts, eut lieu au domicile de Chassanis, No 20, rue de Jussienne, à Paris, le 28 juin 1793, et la constitution de la société fut adoptée sous le nom de « Compagnie de New-York » avec un sceau représentant un érable rongé par un castor et le mot « Castorland » en exergue.

Il est déclaré par cette constitution que 200,000 acres de terre acquis par Pierre Chassanis dans l'État de New-York sur les bords du lac Ontario et de la rivière Noire sont détenus par lui pour le compte de la compagnie ainsi formée dont la durée est fixée, à 21 ans du 1er juillet 1793. La direction en

est confiée à Chassanis pour la totalité du terme et à quatre commissaires résidant à Paris et éligibles tous les trois ans, tandis que l'administration sur les lieux est attribuée à deux autres commissaires nommés pour l'Amérique et qui doivent donner un cautionnement de 40,000 livres pour la fidélité de l'exercice de leur charge.

Les quatre commissaires adjoints au directeur à Paris furent les citoyens Guyot, Maillot, Guinot et La Chaume et les deux délégués à la colonie furent Pierre Pharoux et Simon Desjardins ; les premiers n'avaient droit à aucun salaire mais devaient recevoir deux jetons de présence « du poids de 4 à 5 gros d'argent » (environ 50 cents) pour chaque assemblée à laquelle ils assisteraient tandis que ceux d'Amérique avaient droit à une indemnité annuelle de \$600.00 pour leurs frais de déplacement et d'installation, outre une commission sur les profits si leurs travaux donnaient satisfaction.

M.M. Pharoux et Desjardins s'embarquèrent au Havre le 8 juillet suivant, à bord du vaisseau américain « Liberty » de 180 tonneaux, capable d'accommoder douze passagers mais ils se trouvaient quarante dont la plupart se rendaient aux Antilles par voie de New-York ; plusieurs d'entre eux formaient des ménages assez pittoresques. Après plusieurs visites de la garde nationale au moment du départ, la rencontre de corsaires à la hauteur de Bordeaux, des Bermudes et même dans la baie de New-York, la tentative de suicide d'une dame du Palais-Royal qui était au nombre des passagers avec son « ami » et maints autres incidents relatés avec humour par Desjardins dans son journal, on mit pied à terre le 7 septembre 1793.

Les commissaires partirent aussitôt pour leur destination par voie des rivières Hudson et Mohawk sans savoir au juste où ils trouveraient le territoire qui leur était destiné... quelque part entre la rivière Noire et le 44° degré, mais ils eurent la bonne fortune de rencontrer à Albany, un de leurs compatriotes, Marc-Isambart Brunel, ingénieur de renom (et pour le moment exilé politique) qui se joignit à eux avec empressement et qui leur fut très utile.

Ayant engagé quatre « coureurs de bois », dont un canadien du nom de Baptiste, ils partirent d'Albany le 27 septembre en chaloupe, sous la conduite d'un Allemand nommé Simon, avec un chargement de tentes, de provisions, d'ar-

mes et d'instruments d'arpentage, remontèrent la rivière Mohawk jusqu'au fort Stanwix, descendirent à la rivière d'Oswégo par Wood Creek et Fish Creek, puis à la rivière Onondaga, à la rivière de l'Assomption (*Stony River*), à la baie de Nivernois (*Hungry bay*) et atteignirent l'embouchure de la rivière Noire le 20 octobre.

Comme la saison était avancée, ils ne voulurent pas courir le risque d'hiverner sous la tente à cet endroit et décidèrent de revenir à Albany après avoir noté la situation géographique, la topographie et la géologie de leur territoire. Ayant traversé le lac Onéida ils arrivèrent à New-Rotterdam où M. Van der Kemp les régala d'un festin à la viande d'ours, qu'ils trouvèrent « délicieuse bien qu'un peu fade », et le colonel Wisner les reçut à dîner à Schoharie tout en s'excusant de garder son chapeau à table « attendu qu'il avait été scalpé par les Indiens »...

Il importait cependant de se mettre d'abord en règle au sujet du titre de propriété. Aussi M.M. Pharoux et Brunel se rendirent-ils aussitôt à Philadelphie dans ce but, tandis que M. Desjardins restait à Albany. Ils furent reçus sans enthousiasme par le secrétaire de la Trésorerie et avec moins de courtoisie encore par le secrétaire d'État : « M. Jefferson, dit le journal, ne nous offrit même pas de sièges et quand nous lui eûmes dit que plusieurs milliers de nos compatriotes se proposaient de chercher refuge en ce pays, il fit une grimace fort significative. »

De retour à Albany, M.M. Desjardins et Pharoux demandèrent à la législature de l'état de New-York de reconnaître le titre de Pierre Chassanis, directeur de leur société et titulaire des 200,000 acres de ses terres, vu le fait que la situation politique actuelle l'empêchait de venir en personne s'établir en ce pays et ils demandaient le même privilège pour eux qui avaient l'intention d'y demeurer en permanence. Cette autorisation fut accordée aux requérants par acte du 27 mars 1794 mais refusée à leur mandant parce qu'il était étranger.

On reprit la route de Castorland le 13 mai, passant par l'établissement du baron Stenben qui reçut très cordialement ses hôtes, et, dès le 15 juin on commençait la construction d'une résidence en bois rond (*log house*) et divers autres travaux d'établissement. Mais la question des titres de propriété n'était pas réglée et M. Desjardins se voyait dans l'obli-

gation de revenir hâtivement à New-York à ce sujet. Pendant son absence, la petite colonie fut décimée par une maligne épidémie qui la força de prendre aussi le chemin de retour à Albany où elle parvint après avoir enduré les plus grandes fatigues.

L'énergie des colonisateurs était pourtant au-dessus des souffrances. Dès le 1^{er} juin 1795, ils retournaient à Castorland qu'ils atteignaient le 20 du même mois et ils y établissaient un moulin, une forge, un canal et autres travaux au cours de l'été, mais une épreuve plus grande encore que les autres, devait bientôt fondre sur eux. M. Pharoux traversait la rivière avec sept compagnons pour faire de l'arpentage le 21 septembre lorsque le radeau sur lequel ils se trouvaient fut entraîné dans les chutes (*Long falls*) et il se noya avec deux autres hommes, en même temps que leurs instruments géodésiques, leurs habits et leurs provisions sombraient dans l'abîme. La maladie se mettant de nouveau dans le campement et la neige commençant à tomber le 17 octobre en même temps que les provisions s'épuisaient, M. Desjardins décida de retourner à Albany avec ses ouvriers en laissant l'établissement aux soins de M. Robinson et d'une famille canadienne pour la saison d'hiver.

Au printemps suivant (1796) Desjardins reprit la route de Castorland avec une caravane de colons mais il constata qu'une bonne partie de ses bestiaux étaient morts de faim pendant l'hiver tandis que d'autres s'étaient perdus dans la forêt ; ces revers ne purent cependant abattre son courage : « habitué aux contretemps dans tout ce que nous entreprenons, dit-il, je ne m'occupai que du remède ». Pour comble d'infortune, un étranger qu'il avait engagé temporairement vola le trésor de la compagnie dans la nuit du 28 juin, s'enfuyant avec le canot et six cents dollars en argent et billets de banque outre des papiers importants contenus dans une petite malle. On se mit à la poursuite du voleur, on l'atteignit, on le fit arrêter, mais au sortir de l'audience, Desjardins fut l'homme le plus surpris du monde de voir son accusé entrer dans une taverne avec le constable qui l'avait en garde et s'attabler familièrement avec le magistrat qui devait rendre sa sentence.

L'été fut consacré, entre autres travaux, à la préparation d'une carte du territoire de l'établissement qui fut envoyée au siège social en France. Sans se rendre compte des

accidents du terrain, M.M. les commissaires de Paris établirent des lots et des routes qui passaient parfois à travers des marais ou au-dessus de précipices infranchissables, et, comme les instructions étaient péremptoires, il fallait s'y conformer.

Mais ce ne fut pas tout. A la fin de septembre, un nouveau commissaire du nom de Rodolphe Tillier « membre du Conseil Souverain de Berne » arriva sur les lieux porteur de pouvoirs de la compagnie « en remplacement de M. Desjardins depuis le 1^{er} juillet 1796 » au salaire de \$600 par année, et une commission sur la vente des lots avec droit de passer les quatre mois d'hiver à New-York pour ses affaires personnelles.

C'était un intrigant qui avait réussi à se faire imposer par un groupe de financiers suisses à raison des prêts d'argent qu'ils avaient consentis à la compagnie sur hypothèque de ses immeubles, et le directeur Chassanis, découragé des mauvais résultats de l'entreprise, s'était raccroché à lui comme sauveteur. Il apportait vraisemblablement les médailles de Castorland dont nous avons parlé au début de cet article et qu'il projetait de distribuer à l'inauguration de son avènement. Navré de chagrin, Desjardins remit à son successeur les papiers et autres biens d'un établissement auquel il avait consacré le meilleur de sa vie et, le 2 novembre, il quittait Castorland « avec un pressentiment, dit-il, que je n'y reviendrais plus ».

Tillier, qui comptait accomplir monts et merveilles ne fut pas plus heureux que ses devanciers. Il chercha sans plus de succès, à obtenir la ratification des titres de Chassanis par la législature de New-York ; il fit établir au prix de fortes dépenses en instruments d'agriculture, outils, animaux et approvisionnements, une vingtaine de familles parisiennes sur les bords de la rivière au Castor où elles connurent toutes les privations et les souffrances des pionniers dans une forêt vierge, entreprise destinée à un échec inévitable.

Bien plus l'intégrité de son administration semble avoir été mise en doute au point que deux ans à peine après son arrivée, Chassanis demandait à Gouverneur Morris, ancien ambassadeur des États-Unis qu'il avait connu à Paris, de prendre contrôle des affaires de la compagnie, d'examiner les comptes de Tillier et de lui interdire toutes dépenses nouvelles.

Devant l'impossibilité d'obtenir le titre de propriété en son nom, Chassanis s'était fait autoriser par l'assemblée des actionnaires tenue le 14 mai 1798 à en faire le transport à son beau-frère Jacques-Donatien Le Roy de Chaumont, qui était citoyen américain et dont le père avait reçu Benjamin Franklin pendant son séjour à Paris. LeRoy s'entendit aussitôt avec Morris vers qui il dépêcha l'abbé Pierre Joulin, curé de Chaumont, qui avait refusé de prêter le serment constitutionnel à la République Française et qui saisit avec empressement cette occasion d'échapper à la guillotine.

Mais Tillier paya d'audace. Par une annonce publiée dans les journaux d'Albany, en date du 8 janvier 1800, il invitait le public à « ne pas se fier aux rapports envieux de Gouverneur Morris ou de Pierre Joulin ni de leurs substituts: Richard Cone (nommé à la succession de Tillier), Jacob Brown, (agent des terres), et Patrick Blake (gendre du notaire Lambot), ou autres personnes agissant à l'encontre du signataire au nom de la compagnie de New York ou de Pierre Chassanis ou de Jacques LeRoy » et au mois d'octobre suivant il publiait un pamphlet virulent contre Chassanis auquel celui-ci crut nécessaire de répondre par une justification écrite qu'il adressa aux actionnaires de la compagnie. Morris intenta une action en reddition de comptes et en réclamation de titres à Tillier qui répondit par une contre-réclamation de \$23,493.92 mais il offrit subséquemment de la réduire à \$2,000.00 payables en terrain, et il passa finalement en Louisiane.

Chassanis mourut à Paris le 28 novembre 1803 et les terrains de la compagnie de New-York, furent peu à peu vendus à des colons américains qui, plus endurcis au genre de vie et au climat du pays, firent prospérer cet établissement. Le souvenir des pionniers subsiste cependant par quelques noms donnés aux localités de cette région, tels que Castorland, LeRoy, French River, (aujourd'hui Oswegatchee) et Beaver Creek; un poète de l'endroit Caleb Lyon of Lyonsdale a consacré un poème à cette courageuse aventure, il y fait allusion à la médaille commémorative dont nous avons parlé plus haut en disant :

*« Then was struck a classic medal by this visionary band :
Cybele was on the silver, and beneath was Castorland ;
The reverse a tree of maple, yielding forth its precious store,
SALVE MAGNA PARENS FRUGUM was the legend that it bore. »*

La compagnie fut dissoute à l'expiration du terme de 21 ans fixé pour la durée de ses opérations, soit le 1^{er} juillet 1814. Elle devait 561,766 livres à ses créanciers suisses qui se portèrent acquéreurs de ses biens à la vente publique de sa liquidation. LeRoy y prit une part d'intérêts considérable et vint en administrer les affaires sur les lieux, mais il se voyait obligé de déposer son bilan dix ans plus tard et son fils Vincent en reprit la direction avec succès.

Ainsi finit une entreprise hasardeuse qui devait pourtant se répéter avec les mêmes résultats dans la colonisation du Champ d'Asile dès l'année suivante.

VICTOR MORIN

CALINES, CHAPEAUX DE PAILLE ET MARMOTTES

Sylva Clapin, dans son *Dictionnaire canadien-français*, définit ainsi la câline : « sorte de coiffure en forme de coiffe légère, portée surtout dans les campagnes et qui est parmi nous l'un des derniers vestiges des anciennes coiffures féminines si pittoresques du temps du régime français ».

Cette assertion est sujette à revision, mais nous ne pourrions dire pourquoi que plus tard.

Il y a cinquante ans, la câline (1) était fréquemment portée par le beau sexe, lors du travail dans les champs ou les jardins. Faite de toile ou d'indienne, elle se lavait facilement, s'empesait et pouvait offrir un air coquet, selon le goût et l'habileté de la couturière campagnarde qui souvent était une artiste innée.

Il s'en confectionna également en paille, en la forme des coiffures des dames de 1830 à 1860. Orné de rubans, de linon, de velours, cette câline se portait alors au village comme à la ville. Et puisque nous avons parlé de la paille, abordons ce sujet.

(1) En certaines localités, *capine* (diminutif de capeline) et câline avaient la même signification. En d'autres, *capine* désignait surtout une coiffure plus lourde, en tissu de laine et pour temps froid.

Feu Ovide-M. Lapalice, dans son *Histoire de la Seigneurie Massue*, mentionne l'industrie des chapeaux de paille au cours de son ouvrage.

« Nos femmes canadiennes, dit-il, n'ont jamais fait la dépense pécuniaire d'un chapeau en usage aux travaux journaliers. Avec la paille de blé et de seigle elles confectionnaient le couvre-chef de tous les membres de la famille. Dame Bénoni Saint-Sauveur faisait des chapeaux, non seulement pour porter tous les jours, mais aussi pour le dimanche. Avec un fin foin qu'elle cueillait je ne sais où, elle tressait avec art de beaux chapeaux qui ne le cédaient en rien à l'élégance, la durée et la souplesse d'un article importé ».

Vers quelle époque commença-t-on à faire des chapeaux de paille dans les familles ? Bien que cette industrie domestique ait été populaire depuis longtemps, nous n'avons, quant à nous, rien de certain avant le régime anglais. Et c'est par hasard que nous relevons dans les *Papiers divers* de l'arpenteur Pierre Beaupré (1794-1800) l'item suivant : « La paille d'un chapeau, (prix), 1 livre, 4 s. » c'est-à-dire 24 sous. Vingt-quatre sous rien que pour la matière première cela veut dire que cet accessoire du vêtement était alors assez cher mais le prix s'abaissa par la suite.

Et quelle en était la forme usuelle ?

Dans les plus anciennes gravures, de notre collection les chapeaux de paille étaient portés surtout par les gens du peuple. Ils avaient une « calotte » de forme conique et leurs bords étaient larges. Plus tard, le sommet de la « calotte » fut généralement plat ou creusé sur la longueur.

Vers 1890, nous avons photographié une faiseuse de chapeaux à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et elle nous expliqua tout le « processus ».

Quand le blé avait été coupé à la faucille, la ménagère choisissait, sur la tasserie, les plus belles tiges. Dès qu'elle en avait assez, elle faisait couper les épis et conservait la paille. Transportées à la maison, ces tiges étaient « épluchées », c'est-à-dire débarrassées de leurs feuilles engainantes. Pour natter ou tresser on faisait tremper la paille environ une demi-heure dans des augets remplis d'eau claire. En nattant, la travailleuse se mouillait les doigts constamment pour maintenir l'humidité de la paille. Bien des jouvencelles confectionnaient des tresses tout en causant avec leurs « cavaliers », lesquels étaient « assis sur le coffre, com-

me c'était la façon ». Le nattage se faisait à sept pailles (ou brins). Quand la tresse avait la longueur voulue, on la passait sous un rouleau afin d'aplatir toutes les aspérités. De cette tresse on faisait un paquet qu'on mettait dans un baril avec du soufre, afin de blanchir la paille. Venait ensuite la confection des chapeaux en commençant par la « calotte ».

Des marchands achetaient ces chapeaux à 50 cents la douzaine. Aux particuliers, on les détaillait à 8, 10 et 15 sous la pièce, selon le fini, la façon, etc.

Il se confectionnait des chapeaux plus beaux, plus légers avec du franc foin ou foin fou ou fin foin. Le nattage au foin était plus difficile à exécuter, car il fallait onze brins ou tiges pour obtenir la largeur ordinaire de la tresse.

Tous ces couvre-chefs eurent grande vogue au temps où nos compatriotes s'évertuaient, par économie peut-être obligatoire, à recourir le moins possible aux marchandises fabriquées soit dans les villes, soit à l'étranger.

De nos jours, le chapeau de paille est quasi abandonné, car de plus en plus, les primaires, les secondaires et les tertiaires du sexe masculin se baladent tête nue, par monts, par vaux et par rues.

Quant aux femmes, même de haut rang, elles ont remplacé la câline, par le grand mouchoir de cou ou fichu aux couleurs vives, qui s'attache sous le menton ou, avec plus d'art, sur le sommet du crâne. Cette coiffure se nommait autrefois une « marmotte », elle était particulière aux femmes du peuple et aux paysannes. (2) Il y a trente ans, qui aurait dit qu'une telle mode prendrait racine dans le monde select ?

Un dernier mot. Dans notre petite jeunesse, il se chantait une chanson qui débutait ainsi :

Petit chapeau de paille

Fait en rigolet...

Aucun des nombreux folkloristes que nous avons interrogé n'a pu nous fournir le couplet ou la chanson en entier. Le pouvez-vous ?

E.-Z. MASSICOTTE

(2) La marmotte s'apparente quelque peu avec le miramion dont nous avons parlé dans le B. R. H. de 1933, pp. 82 et 195.

AUTOUR DE LOUIS HEBERT

A notre connaissance, aucune trace de Louis Hébert ou de sa famille n'a jusqu'ici été relevée en France. On sait par l'acte de concession du fief de Lespinay, du 26 février 1626, que le premier cultivateur de la Nouvelle-France était de Paris. S'il faut en croire Marc Lescarbot, qui était lui aussi de Paris et qui connut notre colon à Port-Royal, celui-ci était apothicaire et son père aurait exercé le même commerce « sous la feue reine Catherine de Médicis ». Cette dernière assertion ne comporte pas nécessairement que Louis Hébert père, ait été fournisseur attitré de la Cour. Il existe, à la Bibliothèque Nationale de Paris, des répertoires des fonctionnaires de la Cour à cette époque : Louis Hébert ne s'y trouve pas.

Mais voilà qui est encore plus déconcertant. La Bibliothèque Nationale conserve dans le ms Fonds Français 21738, deux listes des marchands épiciers et des marchands apothicaires-épiciers de Paris et de ses faubourgs, l'une allant de 1587 au 15 décembre 1655 (fo 134 ss.), l'autre, de 1604 au 5 mai 1671 (fo 202 ss.) ; or, aucune des deux ne mentionne notre colon.

Les registres de l'état-civil parisien auraient sans doute éclairci le mystère ; malheureusement, ces documents ont été presque entièrement consumés dans l'incendie du Palais de Justice et de l'Hôtel de Ville, allumé par les Communaux en 1870. Quelques rares extraits subsistent, disséminés en diverses collections. Nous y avons découvert deux Louis Hébert, mais ils étaient chirurgiens, non apothicaires. Le 15 décembre 1586, Louis Hébert, maître chirurgien à Paris, époux de Denise Deguyer, fait baptiser à St-Jean-en-Grève, son fils Jacques. Le parrain est Ambroise Hébert, (Ms Fonds Français, 32588). Vingt ans plus tard, le 20 février 1607, à St-Nicolas-des-Champs, était porté au baptême un autre enfant Hébert, qu'on dénomma Louis. Son père était Louis Hébert, maître-barbier et chirurgien, et sa mère Jeanne Legris. Le parrain était Pierre Odin, fils d'Antoine, *apothicaire*, domicilié rue du Temple (Ms Fonds Français 33979, fo 70).

Bien que notre Louis Hébert eût pu avoir des enfants d'un premier mariage et que son âge — il serait né vers 1560, — lui eût permis d'être le père des deux enfants dont il s'agit, il ne paraît pas qu'il faille s'arrêter à cette hypothèse, surtout pour le second de ces enfants, attendu que notre colon s'embarquait à La Rochelle, le 11 mai 1606. (1)

Si nos recherches à Paris sur Louis Hébert n'ont pas abouti, elles n'ont pas été, croyons-nous, totalement infructueuses relativement à sa parenté.

Le 12 octobre 1646, par devant le notaire Tronquet, Nicolas Macard passait à Québec son contrat de mariage avec Marguerite Couillard. *Deux cousins de l'épouse* y figurent, les frères René et Louis Maheut. (2) D'où originait cette parenté, des Couillard ou des Hébert ? Un document publié dans les *Archives Canadiennes*, 1905, pp. LII et LIII, va préciser ce point. Il s'agit d'un conseil de famille réuni pour pourvoir aux héritages des enfants mineurs de feu Guillaume Hébert et petits-enfants de Louis. René Maheut assiste à la réunion à titre de *cousin des dits mineurs du côté paternel*. Il y a donc lieu de déduire une alliance Maheut-Hébert, que les faits vont confirmer.

Nous avons toujours pensé que les frères René et Louis Maheut n'étaient pas étrangers au René Maheu amené en Acadie par Poutrincourt en l'an 1610. Lescarbot nous apprend que, le 10 juin de cette année, la sixième fille du Sagamo Louis fut tenue sur les saints fonds par René Maheu, qui donna à l'enfant le nom de Charlotte, en souvenir de sa propre mère. Or, voici que nous trouvons dans les registres paroissiaux de St-Jean-en-Grève, à la date du 24 août 1597, mention de « Charlotte Hébert femme de Nicolas Maheu, marchand de linges » (Ms Fonds Français, 32588). Cette Charlotte Hébert serait, à notre sens, une sœur de Louis Hébert, mère du René Maheu, acadien, et grand-mère des frères Louis et René, mentionnés dans nos archives comme cousins — à la mode de Bretagne — des petits-enfants du premier colon canadien.

(1) X. Couillard-Després écrit (« Louis Hébert », p. 13) : « Il avait probablement dépassé la quarantaine lorsqu'il traversa les mers pour la première fois (1604). »

(2) Ces Maheut n'ont pas laissé chez nous de descendance. C'est par erreur que Tanquay fait marier Pierre-Louis Maheux, petit-fils de René, à Geneviève Martin. Le mari de cette dernière est Pierre Maheu, fils de Pierre et de Marie-Louise Garnier (V. contrat, Senet, 8 janvier 1731).

La famille Maheu jouissait à Paris d'une certaine notoriété, ce qui n'est pas sans jeter quelque lumière sur la condition sociale de la famille Hébert. Un acte, entre plusieurs conservés dans notre cabinet, en fait foi. Le 27 décembre 1562, se trouvent réunis pour traiter de la future succession de Nicolas Maheu, l'aîné : Philippe Maheu, docteur en la faculté de théologie, curé de St-Sauveur de Paris et du Pin en France, Charles Maheu, notaire du Roi au Châtelet de Paris, Louis Maheu, sergent à verge au Châtelet, et Nicolas Maheu, l'aîné, marchand bourgeois de Paris, Nicolas Maheu, le jeune, Pierre Boucher et Marie Maheu, sa femme. (*Archives Nat. Y. 105, fo 345 vo*).

BERNEVAL

LA BIBLIOTHEQUE DE GASPARD DROLET

Depuis plus d'un siècle le barreau de Québec a toujours compté un ou deux Drolet parmi ses membres. Celui dont nous nous occupons, Gaspard Drolet était né du mariage de François Drolet et de Marie-Louise Fiset.

Admis au barreau le 27 septembre 1824, M. Drolet exerça sa profession à Québec. Ami de l'étude, il s'était formé une jolie bibliothèque. Le jeune avocat n'en put jouir longtemps car il décéda le 7 janvier 1836, à l'âge de trente-quatre ans et six mois.

La bibliothèque de M. Drolet fut vendue à l'encan par G.-D. Balzarettri le 3 mars 1836. Le catalogue de cette bibliothèque que nous avons pu consulter prouve que M. Drolet ne s'occupait guère des choses canadiennes. Le catalogue ne mentionne pas dix ouvrages canadiens.

M. Drolet s'intéressait surtout au droit et à la littérature française.

Parmi ses ouvrages de droit, mentionnons : *Traité des gouvernements spirituel et temporel* ; *Principes de jurisprudence* ; *Droit public de l'Europe* ; *La clef du notariat* ; *Traité des injures* ; *Institutions judiciaires* ; *Instructions sur les conventions* ; *Coutume de Paris* ; *Traité de la servitude* ; *Traité de la preuve* ; *Loi des bâtiments* ; *Code pharmaceutique* ; *Jurisprudence de De-*

nisart ; Oeuvres de Pothier ; Oeuvres de D'Aguesseau ; Recueil de jurisprudence civile ; Jurisprudence romaine ; Traité de succession ; Droit commun de la France ; Traité des servitudes ; Observations du droit ; Traité des fiefs ; Traité du douaire ; Esprit des lois ; Traité des bénéfices ; Institut de Justinien ; Institution au droit français ; Contrat de louage ; Code des seigneurs ; Traité des présidiaux, etc., etc.

Comme livres de littérature française, M. Drolet avait dans sa bibliothèque les œuvres de Regnard, Racine, Voltaire, Massillon, La Harpe, Crébillon, Duval, Malherbe, etc., etc, quelques romans et un certain nombre de livres de musique et de chansonniers. De toute évidence, M. Drolet était un amateur de musique, peut-être un violoniste, car on trouve dans sa bibliothèque un lot de cahiers de musique pour violon.

P.-G. R.

BIBAUD ET PASTEUR

Maximilien Bibaud qui aimait trouver ses confrères historiens en faute, commettait aussi des erreurs, comme nous tous, Ainsi, dans son *Panthéon canadien*, édition de 1858, p. 32, il dit que son père fonda en 1815 ou 1816 un journal appelé l'*Aurore des Canadas*.

Bibaud jeune n'avait donc pas conservé quelques exemplaires des périodiques de son père ? Non seulement il laisse paraître une incertitude quant à la date de la fondation, mais par amnésie ou distraction, il donne un faux titre à la gazette dont il parle.

Longtemps après, dans son *Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux, etc. ; publiés dans la province de Québec*, le bibliothécaire N.-E. Dionne informe le lecteur qu'en 1816 l'*Aurore des Canadas* commence à paraître. Evidemment, il se fiait à Maximilien.

Le dictionnaire du R. P. Lejeune (vol. I, p. 170) fait mieux, car il nous apprend que Michel Bibaud fonda en 1816 l'*Aurore des deux Canadas*.

Au cas où il se trouverait quelqu'un de disposé à allonger le titre davantage, il faut répéter après M. Aegidius Fauteux et autres que Maximilien Bibaud, Dionne et LeJeune sont dans le tort.

Le journal en question n'avait qu'un mot pour titre : *L'AURORE*. Ce qu'on a ajouté est fantaisiste et nous allons en fournir la preuve.

Auparavant, glissons un détail qui plaira à ceux que l'inusité intéresse. Dans le contrat dont nous donnons ci-après l'essentiel, Michel Bibaud est dit journaliste avec raison, cependant pour certains de ses contemporains, il avait une profession supérieure à celle de folliculaire, car dans divers actes de l'état civil, l'officiant se complait à le qualifier de *Maitre de langues*.

Maintenant, laissons « parler » un homme de loi.

29 juillet 1819 — Pardevant le notaire Thomas Bedouin, Michel Bibaud, journaliste... vend à Charles B. Pasteur, imprimeur, à compter du 10 septembre « le titre, la propriété, conduite et direction de son journal intitulé : *L'Aurore*, journal de littérature, de politique et de commerce ainsi que tout son intérêt audit journal ».

« Le dit Michel Bibaud s'oblige à n'établir ou contribuer à établir et à ne publier en son nom aucun nouveau journal dans cette province jusqu'au 1^{er} octobre 1825, se réservant néanmoins le droit de rédiger pendant ce temps, un journal quelconque ainsi que celui d'acheter ou autrement acquérir, posséder et publier pendant le même temps tout journal ou gazette déjà établi ou publié à la date des présentes s'il le juge à propos.

« Le dit Pasteur s'engage à livrer au sieur Bibaud ou à ses héritiers, un numéro du journal chaque semaine ou chaque fois qu'il sera publié jusqu'au parfait paiement de la somme de 300 livres cours actuel... « Le sieur Bibaud aura la liberté de faire insérer, de temps en temps, dans ledit journal un ou plusieurs avertissements où il sera personnellement concerné »...

Est-il oiseux d'ajouter que le périodique de Michel Bibaud semble cesser de paraître en 1819 ; qu'un journal, cette fois vraiment nommé *L'Aurore des Canadas*, fut fondé en 1839

par F. Cinq-Mars et qu'un autre dirigé par des protestants de langue française reprit le titre *L'Aurore* en 1866 ? Mais comme aurait peut-être dit Malherbe : *toutes ces aurores ont vécu ce que vivent les aurores*... (1)

Sur l'acquéreur de *L'Aurore* on pourrait adjoindre quelques renseignements. Dans la *Patrie* de décembre 1935, croyons-nous, M. Aegidius Fauteux nous a rappelé que Charles-Bernardin Pasteur était né à Montréal le 21 mai 1792 ; qu'il était fils de Georges Pasteur, un tailleur originaire de Grenoble (2) qui se maria à Montréal en 1879, avec Cécile Picard, veuve de François Renaud ; ensuite que C.-B. Pasteur n'avait que 21 ans lorsqu'il commença, en 1813, la publication du journal *Le Spectateur*. A ce sujet, le R.P.A. de Grandpré, c.s.v., informe les chercheurs que ce journal parut d'abord en mai 1813 (non juin comme il a été dit) ; qu'il porta d'abord comme titre : *Le Spectateur* ; que ce ne fut qu'en 1815 qu'il adopta celui de *Spectateur Canadien* ; enfin qu'il exista jusqu'en 1829.

En 1821, entre février et octobre Pasteur emprunte de l'argent à Montréal, mais en 1822, son nom n'apparaît pas dans nos notes. En 1823, nous le retrouvons dans sa ville natale, puis le 30 janvier 1824, il était admis au barreau canadien (3). Sur la fin de ce montréalais, M. A. Fauteux écrit : « Il y avait à peine vingt mois qu'il avait épousé à New-York, Anna Smith, veuve d'Isaac Barne, de Santa Cruz, lorsqu'il mourut le 11 novembre 1827, à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane ».

Toutefois ne faut-il pas tenir compte que C.-B. Pasteur exerçait encore sa profession d'avocat, expressément à Montréal, en 1826, puisque le 28 octobre 1826, F.-X. Montmarquet, marchand de Boucherville, constitue le sieur Pasteur son procureur général et spécial pour percevoir une somme de 200 livres de l'imprimeur James Lane. L'année suivante, le 9 avril 1827, C.-B. Pasteur, se disant incapable de « vac-

(1) Certaines *Aurores* ont eu assez longue vie.

(2) Cette ville est aujourd'hui dans le département de l'Isère qui est tout près du département du Jura où naquit, en 1822, l'immortel chimiste Louis Pasteur.

(3) J.-Ed. Roy. L'ancien Barreau, p. 80 et F.-J. Audet dans B. R. H. 1933, p. 583.

quer en ce moment » substituée » en son lieu et place, l'avocat Dominique Mondelet. Enfin, le 14 avril 1827, devant le notaire Lukin, il nomme l'avocat Mondelet pour régir et administrer tous ses biens et affaires, aussi de vendre à l'enchère ou à l'amiable tous ses meubles.

Ce serait donc à cette date que l'avocat Pasteur quitta définitivement le Canada pour la Louisiane.

E.-Z. MASSICOTTE

LETTRES DU CARDINAL DE TENCIN
A MGR DE LAUBERIVIERE

Rome, 25 Septembre 1739

Voilà mon cher Seigneur ce que vous avez demandé, il n'a pas été possible d'obtenir d'avantage. Ici le passé est absolument la règle du présent ; on ne fait que ce qu'on a fait. Quant à l'explication que vous demandez, vous la trouverez aisément sur les lieux. L'usage établi et connu de tout le monde vous la donnera. Cependant pour vous mettre plus en repos je tâcherai dans avoir une du St. Office. Vous connaissez mon cher Seigneur mon tendre et respectueux attachement

Le Card. de Tencin

* * *

A Rome, le 23 9bre 1739

Vous devez croire mon cher Seigneur que j'ai fait pour vous tout ce que j'ai pu faire. Je crois vous l'avoir dit : le passé est la règle du présent, on fait ce qu'on a fait, rien de plus. Ainsi il ne m'a pas été possible d'obtenir de plus amples pouvoirs. Quant aux explications ce que vous trouverez en usage dans les lieux où vous allez sera pour vous une explication suffisante de la loi. Vous ferez ce que faisait votre prédécesseur, je vous assure mon cher Seigneur, d'un attachement et d'un respect bien sincères.

Le Card. de Tencin

Ces lettres sont adressées à Monsieur l'évêque de Québec, à Grenoble (1).

(1) Archives de Merieu.

UN CHARIVARI A QUÉBEC

Dans son étude sur le charivari au Canada (*Bulletin des R. H.*, vol. XXXII, p. 712), M. E.-Z. Massicotte cite une lettre d'Henry Richard Symes, de Québec, en date du 27 octobre 1817 :

« There has been a fine chellevare (charivari) for Mr Bellett who married his servant maid. They were all masked and had lanthorns (lanternes) tied up to big poles. The soldiers went out to pacify them, but they could not, for the next night they done it again and they promised that they would do it all winter if he did not give them 25 guineas for the poor. He was obliged to give them ».

Le chevalier Olivier Robitaille, dans ses *Mémoires*, nous donne des renseignements sur ce charivari fait à M. Bellet, un des principaux négociants de Québec.

« M. Bellet, dit-il devenu veuf, avait jugé à propos de se remarier, quelques-uns de ses amis voulurent lui faire un charivari en bonne et due forme. Un soir, par une nuit très sombre, on organisa une procession dans une cour de la rue Saint-Jean. Un cercueil en papier éclairé en dedans, avec force écriteaux sur les côtés, était porté sur un brancard par quatre hommes barbouillés de noir, précédés d'un tambour et d'un fifre, plus des marmites et des chaudières en fer blanc pour augmenter le tintamarre, puis une foule de gamins faisant queue. Du haut du balcon où nous logions à quelques portes de la demeure de M. Bellet, je vis défilé cette mascarade. Arrivée à la demeure de notre concitoyen, un orateur, hissé sur les épaules de deux robustes individus, fait l'oraison funèbre de madame Bellet. Chacun de se dire : comment M. Bellet va-t-il recevoir cette désagréable visite. Une bourse contenant cent piastres leur fut donnée avec la pensée du donateur de boire à sa santé et à celle de sa nouvelle épouse. C'est le dernier charivari qui eut lieu à Québec. Défense fut faite sous peine d'amende ou d'emprisonnement contre quiconque aurait la fantaisie d'amuser le peuple par de telles démonstrations ».

M. Robitaille se trompait. Il y eut quelques autres charivaris à Québec. Le plus célèbre est celui qu'on organisa en novembre 1818 à la veuve du riche Peter Brehaut qui s'était remarié avec le commis de son mari, le sieur Sheppard.

François Bellet qui eut l'honneur de recevoir un charivari en 1817 était un des citoyens importants de la vieille capitale. Né à Québec le 2 novembre 1750, il s'était mis dans le commerce et avait fait une jolie fortune. Il fut tour à tour député de York (1810-1814) et de Buckingham (1814-1820). M. Bellet avait de belles relations puisque son acte de sépulture à l'Hôpital général, le 21 février 1827, est signé par Louis-Joseph Papineau, Jean Bélanger, Andrew Stuart, François Quirouet, Jean Dessaulles, Joseph Roy, J. R. Hamilton et André-Rémi Hamel.

Pour finir par le charivari, rappelons que cet amusement si douloureux pour ceux qui en étaient les victimes devint une offense criminelle par une loi adoptée par la législature.

UNE LETTRE DU TEMPS PASSE

De monte ReaLe ce 2 mare 1765

Mon chere frer je fait Loneure de Vous asurez de mes traium-
ble respet ausi bien que mon epouz que vous fait bien ces
compliement est toute ma familie est toute ma fami qui
vous en brace bien de toute leur cœur mon frere je vous prit
de vous Loire bien donez a mon frere La some que vous me
devez Dont je luis é donez plent pouvoire pour ce faire paie
est je Vous pri de poient Livrere La some a persone qua mon
frere Chartrient je nez autre chos à vous mandez pour Le
presant sinons que je vous fait bien mes compliement ausibien
que mon epouz est ma familie mon frere vous me ferez Reponce
La presante Reçu

Jeant Custô

en présence de deux témoins

Lionnois sergent Du Bonbardiées

Estienne Nicolas Remy dit Contoi

Calonie

A Monsieur

Monsieur Michelle Robitalie

demeurant a la Viele Loraite

. . . Quebec

A Quebec (1)

(1) Archives de la Province de Québec.

LISTE DES PRÉFETS DU COMTÉ DE QUÉBEC

- 1° Joseph Bédard, maire de Charlesbourg, 1847.
- 2° Joseph Hamel, maire Ancienne-Lorette, 1849.
- 3° William Munro, maire de Ste-Foy, 1850.
- 4° Alexander-Joseph Wolff, maire de Valcartier, 1852.
- 5° Édouard Robitaille, maire de Charlesbourg, 1855.
- 6° John F. Fitzpatrick, maire de Sillery, 1858 (1)
- 7° Joseph Laurin, maire de l'Ancienne-Lorette, 1858.
- 8° John Ross, maire de Notre-Dame de Québec (Montcalmville), 1860.
- 9° Joseph-K. Boswell, maire de Sillery, 1862.
- 10° Charles Rhéaume, maire de Charlesbourg, 1864.
- 11° Édouard-J. Deblois, maire de St-Roch-Nord (Limoilou), 1868.
- 12° François Kirouac, maire de St-Sauveur, 1873.
- 13° Joseph-Elzéar Bédard, maire de Sainte-Foy, 1883.
- 14° François Kirouac, maire de St-Sauveur, 1887.
- 15° William Lee, maire de Notre-Dame de Québec (Montcalmville), 1889.
- 16° Joseph-Édouard Bédard, maire de Beauport, 1890.
- 17° Ed. O'Brien, maire de Beauport, 1891.
- 18° Edouard-J. Duchesnay, maire de St-Malo, 1895.
- 19° Micheal Brophy, M. D., maire de Ste-Foy, 1902.
- 20° Philippe Bazin, épicier en gros, maire de Notre-Dame de Québec, 1902.
- 21° Geo.-Auguste Gigault, sous-ministre de l'Agriculture, maire de Ste-Foy, 1906.
- 22° Augustin Bourbeau, maire de St-Félix du Cap-Rouge, 1906.
- 23° Alexandre St-Amant, maire de St-Ambroise (Loretteville), 1911.
- 24° Edmond Giroux, maire de Beauport, 1915.
- 25° J.-Arthur Gauthier, maire de Sillery, 1924.
- 26° Lionel Bergeron, maire de Giffard, 1933.
- 27° J.-A. Blondeau, marchand, maire de Loretteville, 1937.

(1) Siégea illégalement comme préfet.

Secrétaires du Conseil de Comté

- 1° Pierre-Louis Giroux, paroisse de Charlesbourg, 1847.
- 2° Joseph Miville Dechêne, paroisse de St-Sauveur, 1855.
- 3° Charles Rhéaume, paroisse de Charlesbourg (décédé en juillet, 1868) 1859.
- 4° Honoré Dorion, paroisse de Charlesbourg, 1862.
- 5° Amédée Dorion, 1903-1938.

Le chef-lieu du comté de Québec fut la paroisse de Charlesbourg depuis son érection jusqu'au 13 décembre 1876.

Du 15 février 1877 au 4 février 1907, Loretteville en fut le chef-lieu.

De nouveau, Charlesbourg fut à l'honneur du 13 mars 1907 jusqu'au 18 août 1911.

Depuis le 13 septembre 1911, Loretteville est demeurée chef-lieu du comté de Québec.

G. DESJARDINS.

QUESTIONS

Dans ses *Mémoires* publiées à Londres en 1906, le comte de Castries, le fameux chef vendéen, dit qu'il avait servi au Canada. Né le 25 janvier 1743, le comte de Castries entra dans l'armée, mais ne servit pas longtemps. A-t-on quelques traces de son passage dans la Nouvelle-France ?

R.

Les Donati de la région de Québec sont-ils d'origine française ?

R. O.

En quelle année M. de Rivon de Budemont, officier dans les troupes, arriva-t-il ici ? M. Sulte dit quelque part qu'il débarqua à Québec en 1707. Cependant dans une lettre du 14 novembre 1703, M. de Vaudreuil parle du sieur de Budmond, enseigne, qui demande son congé des troupes, ne pouvant vivre ici avec sa paye, étant marié. Avons-nous eu deux Budemont officiers dans les troupes de la marine ?

Qui a surnommé Lemoyne d'Iberville le Cid Off Canadien ?

G. B.

LE CINQUIÈME ANCÊTRE DES LANGLOIS
DE RIMOUSKI

Bon nombre de Langlois de la région de Rimouski descendent de Jean-Baptiste Langlois et de Marie-Marguerite Gosselin, qui étaient établis à Rimouski probablement avant 1789.

Mgr Tanguay a fait erreur sur les époux Jean-Baptiste Langlois et Marie-Marguerite Gosselin, en les faisant naître, tous deux, de parents qui n'étaient pas leurs. Par suite, il a rattaché leur progéniture à une autre branche de la même famille — celle des Langlois-Traversy, de Beauport — qui n'était pas, non plus, la leur.

Tanguay, dont les recherches dans les registres ne vont souvent pas plus loin que 1750-60 (au moins pour ce qui nous occupe), n'avait pas trouvé l'acte de mariage des époux Jean-Baptiste Langlois et Marie-Marguerite Gosselin. Il ignorait donc les noms des pères et mères des deux époux. Il n'avait pas trouvé, non plus, dans les registres de l'Île d'Orléans ou d'ailleurs, les actes de baptême d'aucun de leurs enfants. Cependant, Tanguay avait trouvé dans les registres de Rimouski six actes de mariage et un acte de sépulture de Langlois, issus d'un Jean Langlois et d'une Marguerite Gosselin. C'est précisément parce que ses recherches dans les registres de l'Île d'Orléans et de Beauport n'ont pas été poussées plus loin qu'il a fait l'erreur que nous signalons.

Tanguay a supposé que le mariage des parents en question avait eu lieu en 1770. S'il s'en était tenu là, c'eût été, en somme, une simple erreur de cinq années. Mais il est allé plus loin. Il a même donné les noms des pères et mères des deux époux, bien qu'il n'ait pas vu leur acte de mariage, leur contrat de mariage, ou tout autre document à l'appui. Il présumait trop.

Tanguay a donc supposé que ce Jean Langlois pouvait être le fils (né en 1745) de Jean-François Langlois-Traversy et de Thérèse Lamothe, de Beauport (Vol. V, p. 147) ; et que cette Marguerite Gosselin, sa femme, était la fille aînée (née en 1753) de Pierre Gosselin et de Marie-Anne Fortier, de Saint-Jean, I. O. (Vol. IV, p. 330). Or c'était une double erreur.

Jean Langlois, troisième enfant et troisième fils de Jean-François Langlois-Traversy et de Thérèse Lamothe, de Beauport, né et baptisé dans cette paroisse, le 16 août 1745, épousa dans sa paroisse natale, le 3 février 1777, alors qu'il était âgé de trente-deux ans, Marie-Marguerite Garnier, fille de Pierre Garnier et de Marie-Angélique Vachon, de Beauport. Ils eurent au moins cinq enfants, dont deux fils, tous nés et baptisés à Beauport. Incidemment, disons que les registres de l'île d'Orléans ne contiennent aucun acte de baptême, mariage et sépulture de Langlois-Traversy.

Marie-Marguerite Gosselin (baptisée à Saint-Jean, I. O., le 8 février 1753), fille aînée de Pierre Gosselin et de Marie-Anne Fortier, de Saint-Jean, I. O., épousa dans sa paroisse natale, en 1773 (1), alors qu'elle était âgée de vingt ans, Joseph Paquet, fils de Pierre Paquet et d'Éléonore Roberge.

Les sept Langlois, dont Tanguay a retracé les actes de mariage et de sépulture, à Rimouski, étaient donc les enfants d'un autre Jean Langlois et d'une autre Marguerite Gosselin. Voyons ce qu'il en est :

Jean-Baptiste-Marie Langlois, fils aîné et premier enfant de Jean-Baptiste Langlois et d'Hélène-Éléonore Nolin, naquit à Saint-Pierre, I. O., où il fut baptisé, le 17 octobre 1740. Un an après sa naissance, ses parents étaient déjà établis à Saint-Laurent, I. O., où naquirent tous ses frères et sœurs. A vingt-cinq ans, il épousa, sous le double prénom de Jean-Baptiste, à Saint-Laurent, en 1765 (2) Marie-Marguerite Gosselin, qui avait vingt-quatre ans. Baptisée à Saint-Laurent, le 2 juin 1741, elle était issue du second mariage de Gabriel Gosselin, de cette paroisse, avec Marguerite Couture.

Les deux seuls enfants issus de ce mariage, dont nous avons pu retracer les actes de baptême dans les registres de l'île d'Orléans, sont :

I — *Marie-Angélique Langlois*, fille aînée, née le 26 septembre 1766, probablement à Saint-Laurent, et baptisée le lendemain, à Saint-Jean, par le curé de Saint-Laurent. Elle eut pour parrain : Antoine Langlois, son oncle, qui n'était pas encore marié ; et pour marraine : Marie Gosselin. De même que Tanguay, nous perdons sa trace. Peut-être est-ce

(1) *Généalogie des Familles de l'île d'Orléans*, par l'abbé Michel Forgues.

(2) Le registre manque aux Archives Judiciaires de Québec, mais l'abbé Forgues a retracé cet acte de mariage, qu'il mentionne dans son ouvrage : *Généalogie des Familles de l'île d'Orléans*.

elle qui épousa, sous le nom de Françoise (fille de Jean Langlois et de Marguerite Gosselin), à Rimouski, le 27 mai 1789, Jean-Baptiste Banville, fils de Louis Banville et de Marie-Joseph Boudeau. Elle aurait eu vingt-trois ans lors de son mariage.

II — *Jean Langlois*, probablement fils aîné, né à Saint-Laurent et baptisé à Saint-Pierre, I. O., le 6 septembre 1769. C'est sans doute ce Jean Langlois, fils de Jean et de Marguerite Gosselin, qui épousa, à Rimouski, sous le double prénom de Jean-Baptiste, le 24 octobre 1809, Louise Parent. Baptisée à Rimouski, le 5 août 1792, Louise Parent, fille de Jacques Parent et de Brigitte Nadeau, de cette paroisse, avait donc dix-sept ans, lors de son mariage, tandis que son mari avait quarante ans.

Tanguay mentionne six autres enfants issus du mariage de Jean Langlois et de Marguerite Gosselin, de Rimouski, qui se sont mariés ou sont décédés dans cette paroisse, mais il n'a pas trouvé les actes de baptême d'aucun d'eux. Deux, sur trois fils, et trois filles se sont mariés à Rimouski et ont laissé des descendants. En prenant l'un de ces fils comme point de comparaison, à la sixième génération, la lignée des Langlois de Rimouski serait la suivante :

- I — *Noël Langlois* (1606-84), établi à Beauport.
- II — *Jean Langlois-Boisverdu* (1641-87), établi à Saint-Pierre, I. O.
- III — *Pierre Langlois* (1677-1759), établi à Saint-Pierre.
- IV — *Jean-Baptiste Langlois* (1714-..), établi à Saint-Laurent.
- V — *Jean-Baptiste-Marie Langlois* (1740-..), établi à Rimouski.
- VI — *Louis Langlois*, marié en 1802, à Julienne Réhel, à Rimouski.
- VII — *Joseph Langlois*, marié en 1847, à Adélaïde Gagné, à Rimouski.
- VIII — *Joseph Langlois*, marié en 1875, à Émilie Pineau, à Rimouski.
- IX — L'abbé *Joseph-Arthur Langlois*, curé de St-Épiphan (Témis.).

Léon Roy.

LE MEURTRE DES FRÈRES GRIFFITH

Au temps où des milliers de navires à voiles remontaient et descendaient le Saint-Laurent, chaque année, la recherche des ancrs perdus dans le fleuve était une industrie assez profitable.

A l'été de 1831, deux Américains, les frères Hugh Griffith et William Griffith, avaient décidé de se livrer à la recherche des ancrs perdus dans le port de Québec et un peu plus bas.

Comme ils n'avaient pas de fortune, ils achetèrent à crédit de Pierre Pelletier, riche marchand, de Québec, une chaloupe et tout ce qu'il fallait pour leur travail.

Au mois de juillet 1831, les frères Griffith, accompagnés de deux manœuvres qu'ils avaient probablement embauchés sur les quais de Québec, se rendaient à l'île aux Oies, à l'anse dite Cap à la Chau, où les navires avaient l'habitude de s'ancrer pour attendre le vent favorable.

Comme les Griffith n'avaient pas une grande confiance dans leurs assistants, ils laissèrent une valise qui contenait leur petite fortune entre les mains d'un habitant de l'île du nom de Jolicœur.

La précaution prise par les Griffith éveilla la cupidité de leurs deux employés. Un matin que les deux frères reposaient dans la cabane qu'ils s'étaient bâtie sur la grève, les mécréants les tuèrent l'un d'un coup de fusil et l'autre d'un coup de hache.

Ils se rendirent ensuite chez Jolicœur pour réclamer la valise, mais le dépositaire du prétendu trésor, soupçonnant quelque chose de louche, refusa d'optempérer à leur demande.

Les assassins retournèrent alors à l'anse du Cap à la Chau s'emparèrent de la chaloupe et des provisions des Griffith et s'enfuirent.

Le *Canadien* du 30 juillet 1831 rapportait le meurtre des frères Griffith dans les termes suivants :

« On rapporte que le 16 du courant, dans la paroisse de l'Ilet, sur les rivages de l'île aux Oies, on a trouvé les corps de 2 hommes qu'on suppose avoir été assassinés. Les défunts étaient des Américains et l'on suppose qu'ils ont péri de la main des 2 Irlandais qu'ils employaient. La

chaloupe dont ils se servaient est disparue avec les deux meurtriers supposés. Comme le vent était fort et soufflait de l'est, ils doivent avoir gagné Québec. Les défunts portaient des marques de violence, et leurs corps avaient été cachés, de sorte qu'on ne peut raisonnablement douter qu'ils ne soient morts d'une manière violente. Les deux Irlandais allèrent à une maison voisine, pendant la nuit qui précéda la découverte des corps, demander de l'argent que les défunts, à leur connaissance y avaient laissé. »

Les meurtriers ne furent jamais arrêtés malgré les recherches faites par la police pour les retracer.

Dans les journaux de Québec du 30 juillet 1831, nous trouvons l'avis suivant de Narcisse-F. Belleau, plus tard sir Narcisse-F. Belleau :

« Le soussigné ayant été dûment nommé curateur à la succession vacante de feu William Griffith, ci-devant de Québec, prie toutes les personnes endettées envers la dite succession, de le payer sans délai, et celles à qui il peut être dû sont priées de lui transmettre au plutôt leurs réclamations en bonne forme. »

M. Belleau avait été nommé curateur à la succession de feu William Griffith, à la demande de Pierre Pelletier, créancier du dit Griffith.

M. Auguste Béchard, auteur de *l'Histoire de l'île aux Grues*, et M. F.-Réal Angers, auteur de *Révélations des crimes de Cambray*, ont bâti chacun un roman plus ou moins échafaudé avec le meurtre des frères Griffith. Selon le premier, la valise déposée chez Jolicœur renfermait une fortune considérable. Si les Griffith avaient été riches, ils auraient payé comptant les objets achetés chez le marchand Pelletier. Il est plus que probable que la valise en question contenait peu de choses. Quant à M. Angers, il attribue le meurtre des frères Griffith à Chambers et à sa bande. Rien de plus faux. Chambers ne commença sa vie de crimes qu'en 1833, peut-être en 1834, et les frères Griffith furent assassinés en juillet 1831.

QUESTION

Le 9 janvier 1841, décède à Saint-Jean Deschaillons, Isaac Vanderdrisken, natif d'Amstead, en Flandres (Pays-Bas), « connu à Québec sous le nom de Louis Vandry ». Ce Vanderdrisken ou Vandry est-il l'ancêtre de nos Vandry canadiens ?

A. G.

LES FAMILLES ROBITAILLE

Un article paru dans le *B.R.H.* (1938, p.112) affirme que quatre frères Robitaille vinrent s'établir au Canada et qu'ils étaient originaires d'Auchy-au-Bois, dans l'évêché de Bourgogne (Pas-de-Calais).

Soulignons d'abord que ce ne furent pas quatre frères Robitaille, mais trois qui émigrèrent dans la Nouvelle-France : Jean, marié par contrat de Becquet, notaire à Québec, le 16 novembre 1670, à Marguerite Bulté ; Pierre, marié par contrat de Duquet, également notaire à Québec, le 5 mai 1675, à Marie Maufait ; enfin Philippe, marié par contrat de Basset, notaire à Montréal, le 14 octobre 1693, à Madeleine Warren. Mgr Tanguay crut leur trouver un quatrième frère dans l'acte suivant. On se convaincra à sa lecture que rien n'autorise une pareille déduction :

« Ego Claudius Chaussetier, sacerdos Soc. Jesu, die 22° Martii 1678, baptisavi infantem natam ex Margarita Burte et Joanne Robitaille conjugibus, Maria Theresia (Levasseur), Ludovico Bureau patrinis, nomen infanti impositum Maria Theresia » (Extrait des registres de l'Ancienne Lorette).

Et maintenant d'où venaient les Robitaille ? Pas du diocèse de Bourgogne, qui n'a jamais existé, mais de celui de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Pas non plus d'Auchy-au-Bois, qui, à l'époque, était du diocèse d'Arras. Au reste, l'acte comme le contrat de mariage de Jean Robitaille le fait venir d'Auchy, sans plus de précision. Le *Dictionnaire Universel de France* de 1726, que j'ai sous la main, cite au diocèse de Boulogne Auchy-les-Moines et Auchy-le-Château. Auchy-les-Moines n'était qu'une abbaye ; quant à Auchy-le-Château, c'est aujourd'hui la commune d'Auchy-lez-Hesdin, dans l'arrondissement de St-Pol-sur-Ternoise. Là, à n'en pas douter, a séjourné la famille Robitaille. Je dis « séjourné », car cette famille était passablement gyrovaque. Dans son contrat de mariage, Pierre Robitaille affirme que ses parents sont de la paroisse de St-Georges, et Philippe, dans le sien, se dit natif de Biallencourt. St-Georges et Béalencourt voisinent Auchy-lez-Hesdin dans l'arrondissement de St-Pol-sur-Ternoise.

LOUIS LE GARDEUR DE REPENTIGNY

Relevé dans l'Annuaire de la Noblesse, Paris, volume pour 1931-3, page 260 : « Un Français établi dans l'état du Michigan avant la Révolution Américaine, fut le seul résident de cet état qui combattit à Yorktown. C'était le chevalier Louis Le Gardeur de Repentigny. Un comité patriotique s'est constitué pour ériger un monument commémoratif à Sault Sainte-Marie, sur les Grands Lacs, à l'endroit où il avait situé son fort et son « Château », de 1750 à 1762. »

La série de cet annuaire nous a fourni beaucoup de notes exactes se rapportant à des Canadiens et à des Français de la Nouvelle-France, mais parfois, comme l'ivraie parmi le bon grain il y a eu des notes moins justes qui ont pu passer en échappant à une censure éveillée.

La bataille de Yorktow neut lieu en 1781. Le Français établi dans l'état du Michigan avant la Révolution Américaine, n'était-ce pas plutôt un Canadien, sujet Anglais ? L'état du Michigan ! Mais ce n'est qu'en 1796 que le territoire du Michigan fit partie de la république, notre voisine, et ce n'est qu'en 1836 que Michigan prit rang d'état dans la fédération des États-Unis d'Amérique. Avant il n'y avait pas d'état du Michigan.

Quel est ce chevalier de Repentigny en cause ici ? Avait-il son fort et son « château » à Sault Sainte-Marie, à l'époque précitée ?

Et le monument commémoratif a-t-il été posé au Sault Sainte-Marie ?

REX

QUESTION

Quelle famille française immigrée au Canada avait le plus de descendants en l'an 1700 ? On a parlé de celle de Louis Hébert, de celle d'Abraham Martin. Ne serait-ce pas plutôt une famille percheronne ? Celle de Jean Guyon, par exemple ?

F. X. B.

MONUMENTS COMMÉMORATIFS ÉRIGÉS A
FREDERICTON, N. B.

1.— Monument erected in South Devon by the Historic Sights and Monuments Board in memory of the French Acadian capital which Villebon established at Fort St. Joseph situated on the Junction of the Saint John and Nashwaak Rivers opposite this city. Villebon came here in 1694.

2.— Monument erected at Fredericton by the York and Sunbury Historical Society in October 1933 in memory of the pioneer settlers of this place. First the Acadians who came to St. Anne's Point early in the 18th century and of the Loyalists who came with the fall fleet in 1783.

3.— Monument to the men of the 104th Regiment who marched from Fredericton to Quebec on snowshoes. This was erected jointly by the York and Sunbury Historical Society and by the Historic Sights and Monuments Board of Canada.

4.— Monument on the trans Canada highway at Meductic, erected by the Historic Sights and Monuments Board in memory of the Indian Settlement at Meductic which existed at that place early in the 18th century. 1717.

5.— Monument at Sheffield, twenty miles below Fredericton erected by the Historic Sights and Monuments Board in memory of the early settlers, pre Loyalists and Loyalists who settled there early in the 18th century.

6.— Monument in Parliament Square, Fredericton, erected in 1908 by the Scotchmen of New Brunswick in honor of poet Robert Burns.

7.— Monument in old Loyalist burying ground, Waterloo Row, Fredericton, in honor of Loyalist pioneers who perished in Fredericton (Then St. Anne's Point) during the first winter of their arrival at this place.

J.-L. NEVILLE.

L'HONORABLE JAMES CUTHBERT, SENIOR

Dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, volume 41, page 486, M. F.-J. Audet, des Archives d'Ottawa, dit que l'honorable James Cuthbert, senior, est décédé entre 1797 et 1801.

Ayant mis la main sur le testament olographe de ce personnage, je suis en mesure de déclarer qu'il est décédé entre le 8 août 1798 et le 4 octobre de la même année.

Son testament olographe qui est une pièce assez volumineuse, est contenu dans dix pages d'un papier d'un format de 19 x 16 pouces. Il est daté du 8 août 1798. Les quatre témoins suivants : Alexandre Hay, J. Woods, Jean-Jacques Jorand, notaire, et Maurice Louis Desdevens de Glandion, notaire, le signent à chaque page.

Il fut présenté pour vérification à la cour de Montréal, le 4 octobre 1798 et fut homologué le 19 octobre même année. Le greffier de la cour ne donne pas malheureusement le jour du décès. Il se contente de dire que M. Cuthbert est décédé à Berthier.

RICHARD LESSARD

LA PLUS GRANDE PROVINCE DU CANADA

Quelle est la province de la Confédération canadienne qui a la plus grande superficie ?

Nous répondons tout de suite : la province de Québec avec 594,534 milles carrés. Puis viennent : la province d'Ontario avec 412,582 milles carrés ; la Colombie canadienne avec 366,255 milles carrés ; la province de l'Alberta avec 255,285 milles carrés ; la province de la Saskatchewan avec 251,700 milles carrés ; la province du Nouveau-Brunswick avec 27,585 milles carrés, la province de la Nouvelle-Ecosse avec 21,068 milles carrés, et la province de l'île du Prince-Edouard avec 2,184 milles carrés. Si on ajoute à ces provinces les territoires, la superficie du Canada est de 3,094,863 milles carrés.

LA MORT D'UN SAINT ÉVÊQUE

Mgr Ovide Charlebois, vicaire apostolique du Keewatin, âgé de 71 ans, avait fait dans l'été de 1933 un voyage qui l'avait extrêmement fatigué. De retour à sa ville épiscopale, Le Pas, il dut se retirer à l'hôpital pour soigner une bronchite qui semblait dangereuse.

Le 4 novembre, Mgr Lajeunesse, coadjuteur et neveu de Mgr Charlebois, crut plus prudent de l'avertir qu'il était en danger de mort.

Le vieil évêque, surpris mais non effrayé, fit alors certaines recommandations à son coadjuteur.

— « Pour ce qui regarde l'administration du vicariat, dit-il, je suis tranquille. Mais êtes-vous bien certain que mon testament est dans le coffre-fort ? Oh ! je n'ai rien. Tout appartient à la corporation épiscopale. Pour les funérailles, c'est facile à régler. Je suis né pauvre, j'ai quêté toute ma vie de missionnaire, je ne veux pas mourir en millionnaire. Comme cercueil, je veux quelque chose de pauvre. Combien coûtent ceux que le gouvernement fédéral fournit aux Sauvages ?

— « De quarante à cinquante piastres, » répond Mgr Lajeunesse.

— « Alors, c'est cela que je veux. Et puis, je ne veux pas être enterré dans la cathédrale. On serait obligé de faire une voûte en ciment, et ça coûterait trop cher. Vous me mettez dans le cimetière. »

Dans la même soirée, Mgr Charlebois reçut les derniers sacrements. Le lendemain l'état de Mgr Charlebois s'améliora sensiblement. Ce mieux dura quelques jours mais la machine était trop usée, pour résister longtemps. Le 20 novembre 1933, Mgr Charlebois expirait tranquillement pendant que les prêtres de sa maison récitaient les prières des agonisants. (1)

(1) A consulter sur Mgr Charlebois les *Notes et Souvenirs* du R. P. J.-M. Pénard, O.M.I., publiés aux éditions Beauchemin, en 1937.

FRANÇOIS AUBERT DE MAURE

Le 6 mai 1783, à la requête de Charlotte Aubert, veuve de François, comte et marquis d'Albergatti Vezza, Ignace-Michel-Louis-Antoine de Salaberry, l'honorable Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery, François-Joseph Cugnet, François Lajus, Pierre Dugas dit Labrèche et François Levasseur comparaissaient devant le notaire Berthelot d'Artigny, à Québec, et déclaraient que François Aubert de Maure était parti de la Province depuis plus de quarante ans. M. Cugnet ajoutait qu'en 1747 et 1748 il avait rencontré M. Aubert de Maure au Cap et au fort Dauphin, dans l'île Saint-Domingue, et qu'il avait appris depuis par voie indirecte qu'il était décédé à Saint-Domingue « il y a environ sept ou huit ans ».

Quel était ce François Aubert de Maure ?

Dans notre *Famille Aubert de Gaspé*, il est fait mention de Pierre-François Aubert, né à Québec le 9 juillet 1715, du mariage de François Aubert de Maure et de Mille-Vaches, conseiller au Conseil Supérieur, et de Marie-Thérèse de Lalande-Gayon. Mgr Tanguay fait mourir ce Pierre-François Aubert à Québec le 19 mars 1749 (vol. 1, p. 14) mais il fait erreur. C'est sa sœur, Mme de Saint-Aigne, qui décède à cette date.

Pour nous, c'est de ce Pierre-François Aubert de Maure dont il s'agit dans l'acte de notoriété du notaire Berthelot d'Artigny du 6 mai 1783.

Ce Canadien serait donc mort à Saint-Domingue aux alentours de 1775 ou 1776. Qui nous donnera la date exacte de sa mort ?

P.-G. R.
